

BARILLET Christian
Conseiller municipal
22 rue du Petit Vaux
37800 Sainte Maure de Touraine

Sainte Maure de Touraine le 9 aout 2019

Monsieur le Maire
Hotel de ville
Place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte Maure de Touraine

Objet : aménagement de la partie Sud de l'avenue du Général De Gaulle
Ref : mon courrier du 25 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez convoqué la commission d'appel d'offres le 17 juin dernier afin d'examiner les offres pour l'aménagement de la partie Sud de l'avenue De Gaulle. Pour le lot 2 (signalisation) quatre propositions ont été faites et l'entreprise ESVIA a été retenue pour un montant de 58498 €.

Pour le lot 1 (terrassement, bordures, enrobés) aucune réponse n'a été faite et vous avez chargé vos services de démarcher des entreprises afin qu'elles présentent une offre.

Par ailleurs ce projet n'a toujours pas fait l'objet d'une concertation rigoureuse comme nous le sollicitons dans notre courrier du 25 juillet 2018. Certes des évolutions ont été constatées avec l'intégration de trois giratoires mais les questions liées au stationnement, à la circulation des piétons, au paysage (plantations) ne sont pas prises en compte. Vous avez accepté lors du Conseil municipal du 25 juin de réunir la commission d'urbanisme à ce sujet.

Vous avez convoqué cette commission d'urbanisme le 31 juillet. Il est apparu lors de cette réunion que l'objet n'était pas de débattre des principes d'aménagement autour des deux projets (celui prévu initialement dans le projet global de traversée de la commune et cohérent avec la partie Nord et celui présenté par le Bureau d'études à votre demande) mais d'examiner les offres nouvelles obtenues pour le lot 1.

J'ai immédiatement attiré votre attention sur cette ambiguïté et j'ai dû quitter la réunion n'étant pas membre de la commission d'appel d'offres tout comme les autres conseillers municipaux présents et ne pouvant cautionner une telle ambiguïté.

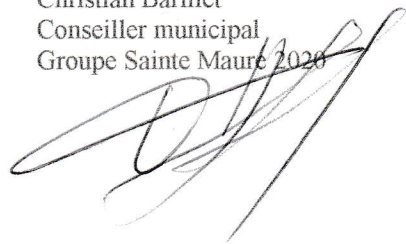
Je voudrais attirer votre attention sur trois points concernant ce projet :

- La procédure de choix des entreprises passant de la commission d'appel d'offres à la commission d'urbanisme est contraire à une bonne gestion des affaires communales et très certainement peu conforme à la légalité,
- Le projet n'a pas été examiné sur le fonds en commission d'urbanisme comme vous vous y étiez engagé en Conseil municipal avec en particulier une confrontation des avantages et inconvénients des deux solutions.
- Sur le plan financier il nous semble que la version « projet initial » serait 30% à 50% moins coûteuse (80 000€ pour 150 000€). J'insiste sur le fait que l'estimation de 1 million d'euros réalisée en novembre 2014, à l'initiative semble-t-il du Bureau de la communauté de communes de Sainte Maure dont vous étiez vice-président, n'a aucun rapport avec le projet auquel nous faisons référence. J'ajoute que cette estimation n'a aucun sens.

Dans ces conditions nous vous demandons à nouveau de bien vouloir accepter d'établir un comparatif exhaustif des deux aménagements, de le soumettre à la commission d'urbanisme mais également aux riverains de cette voie. Pour ce qui concerne l'attribution des travaux il convient de s'en référer à la commission d'appel d'offres.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à nos propositions et vous prie de croire en mes sincères salutations

Christian Barillet
Conseiller municipal
Groupe Sainte Maure 2020



Copie : Monsieur le Sous Préfet de Chinon